

STELLA-JONES INC.

**NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013**

Le 20 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE	3
RUBRIQUE 2 – STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	3
2.1 NOM ET CONSTITUTION	3
2.2 LIENS INTERSOCIÉTÉS.....	3
RUBRIQUE 3 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L’ACTIVITÉ	4
3.1 HISTORIQUE TRIENNAL.....	4
RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DE L’ACTIVITÉ	6
4.1 APERÇU GÉNÉRAL	6
4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS ET DES SERVICES	6
4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION	7
4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION	8
4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS	16
4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL	18
4.7 EMPLOYÉS	20
4.8 POLITIQUE EN MATIÈRE D’ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ.....	20
4.9 FACTEURS DE RISQUE	23
RUBRIQUE 5 – DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS	27
5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS	27
5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS	27
RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	28
6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	28
RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	29
7.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS.....	29
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	29
8.1 NOM, ADRESSE, POSTE ET TITRES DÉTENUS	30
RUBRIQUE 9 – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	33
9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES ...	33
RUBRIQUE 10 – OBLIGATIONS D’INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ D’AUDIT	34
10.1 COMPOSITION DU COMITÉ D’AUDIT ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS	34
10.2 MANDAT DU COMITÉ D’AUDIT	35
10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D’APPROBATION PRÉALABLE	35
10.4 HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES	36
RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS	36
RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS	37
12.1 CONTRATS IMPORTANTS.....	37
RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS	37
13.1 NOMS DES EXPERTS	37
RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	37
ANNEXE « 1 » – MANDAT DU COMITÉ D’AUDIT	38

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE

La présente notice annuelle (« notice annuelle ») est datée du 20 mars 2014. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont énoncés en date du 31 décembre 2013.

RUBRIQUE 2 – STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 NOM ET CONSTITUTION

Stella-Jones Inc. (« SJI ») a été constituée sous la dénomination 2865165 Canada Inc. le 26 octobre 1992 selon le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle a changé sa dénomination sociale pour Stella-Jones Inc. le 19 février 1993. Les statuts de SJI ont été modifiés le 31 mars 1994 afin d’y supprimer les restrictions sur son statut de société fermée. Les statuts ont été de nouveau modifiés le 13 juin 1994 afin de fractionner la totalité des 100 001 actions ordinaires émises et en circulation en 6 200 000 actions ordinaires redésignées « actions ordinaires », de créer des actions privilégiées émissibles en séries, d’annuler toutes les actions privilégiées autorisées mais non émises et de créer les actions privilégiées de série 1. Le 27 mai 1996, les statuts de SJI ont été à nouveau modifiés dans le but d’ajouter une disposition selon laquelle les administrateurs peuvent nommer un nombre limité d’administrateurs additionnels dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le 1^{er} janvier 2014, SJI a déposé des statuts de fusion attestant sa fusion avec sa filiale en propriété exclusive, I.P.B. – W.P.I. International Inc. (« I.P.B.»)

Le siège social de SJI est situé au 3100, boul. de la Côte-Vertu, bureau 300, Montréal (Québec) H4R 2J8.

2.2 LIENS INTERSOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2013, Stella-Jones Corporation (« SJ Corporation »), McFarland Cascade Holdings, Inc. (« McFarland »), McFarland Cascade Pole & Lumber Company (« MCPL »), Cascade Pole and Lumber Company (« Cascade »), Electric Mills Wood Preserving LLC (« Electric Mills »), Stella-Jones Canada Inc. (« SJ Canada »)⁽¹⁾, Guelph Utility Pole Company Ltd. (« Guelph »), Stella-Jones U.S. Holding Corporation (« SJ Holding »), Stella-Jones U.S. Finance Corporation (« SJ Finance »), 4552822 Canada Inc. (« Canco 1 »), 4552831 Canada Inc. (« Canco 2 ») et Canadalux S.à.r.l. (« Canadalux ») étaient les principales filiales de la Société⁽²⁾.

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2014, SJ Canada s’est fusionnée avec ses filiales en propriété exclusive, Kanaka Creek Pole Company Limited., Selkirk Forest Products Company, Selkirk Timber Company et MCP Acquisition Holdings Ltd. La société issue de cette fusion est SJ Canada et, par conséquent, les filiales en propriété exclusive précitées n’ont pas été incluses comme des filiales principales à la rubrique 2.2.

⁽²⁾ Le 1^{er} janvier 2014, SJI a été fusionnée au moyen d’une fusion verticale simplifiée avec sa filiale en propriété exclusive, I.P.B. SJI est la société issue de cette fusion. Par conséquent, I.P.B. n’a pas été incluse comme filiale principale à la rubrique 2.2.

Nom de la filiale	Pourcentage d'actions comportant droit de vote appartenant à la Société	Territoire de constitution
SJ Corporation	100 %	Delaware
McFarland	100 %	Washington
MCPL	100 %	Washington
Cascade	100 %	Washington
Electric Mills	100 %	Mississippi
SJ Canada	100 %	Canada
Guelph	100 %	Ontario
SJ Holding	100 %	Delaware
SJ Finance	100 %	Delaware
Canco 1	100 %	Canada
Canco 2	100 %	Canada
Canadalux	100 %	Luxembourg

RUBRIQUE 3 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

À moins que le contexte n'indique un sens différent, « SJI » et « la Société » s'entendent de Stella-Jones Inc. et de ses filiales.

3.1 HISTORIQUE TRIENNAL

Stella-Jones Inc. (TSX : SJ) est un chef de file dans la production et la commercialisation de produits industriels en bois traité sous pression. La Société fournit des traverses de chemin de fer et des poutres aux exploitants de chemins de fer nord-américains, ainsi que des poteaux aux sociétés de services publics d'électricité et aux entreprises de télécommunication à l'échelle du continent. La Société fournit également du bois d'œuvre à usage résidentiel aux détaillants et aux grossistes en vue d'applications extérieures, de même que des produits industriels pour des applications de construction et maritimes.

Le 7 décembre 2011, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive, SJ Corporation, a complété l'acquisition de Thompson Industries, Inc. (« Thompson »), fournisseur de produits de bois traité pour le secteur ferroviaire. Thompson fabriquait des produits de bois traité, principalement des traverses de chemins de fer et du bois d'œuvre, à une installation située à Russellville, en Arkansas. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011, les ventes de Thompson se sont élevées à environ 49,0 M\$ US. Le prix d'achat a totalisé environ 35,2 M\$ US, sous réserve des rajustements post-clôture. Stella-Jones a financé l'acquisition par l'intermédiaire de ses facilités de crédit existantes et d'un billet non garanti aux vendeurs de 6,5 M\$ US. Cette opération ne constituait pas une acquisition significative au sens de la Partie 8 du Règlement 51-102 et, par conséquent, l'annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a pas été déposée à l'égard de cette acquisition. Immédiatement après l'acquisition, Thompson et SJ Corporation ont fusionné et SJ Corporation est devenue la société issue de la fusion.

Le 8 novembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait commencé la construction d'une nouvelle installation de traitement du bois à Cordele (Géorgie), spécialisée principalement dans la fabrication de traverses de chemin de fer. Ce projet représente un investissement en immobilisations total d'environ 12,2 M\$ US. Les détails de l'installation de Cordele sont indiqués à la rubrique 4.4 des présentes, « Établissements de fabrication ».

Le 30 novembre 2012, SJI, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive SJ Corporation, a complété l'acquisition de McFarland Cascade Holdings, Inc., un fournisseur de produits en bois traité établi dans l'État de Washington. McFarland compte parmi les plus anciens fournisseurs de poteaux destinés aux sociétés de services publics en Amérique du Nord, et elle fournit du bois d'œuvre traité destiné à des applications résidentielles extérieures. Elle dessert sa clientèle par l'entremise de quatre installations de traitement du bois situées à Tacoma (Washington), Eugene (Oregon), Electric Mills (Mississippi) et Galloway (Colombie-Britannique), ainsi qu'au moyen d'un vaste réseau de distribution.

Le financement de l'opération a été obtenu au moyen d'un placement privé de 80,0 M\$ de reçus de souscription, lequel a été conclu avec succès le 30 novembre 2012, ainsi que par un financement découlant d'une hausse jusqu'à 350,0 M\$ de la facilité de crédit renouvelable garantie de la Société. Les reçus de souscription ont été échangés à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2012 contre des actions ordinaires du capital-actions de la Société à raison d'une action ordinaire par reçu de souscription.

Le prix d'achat a totalisé environ 172,0 M\$ US, sous réserve des rajustements post-clôture.

Étant donné qu'il s'agissait d'une acquisition significative, la Société a déposé l'annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) relativement à cette opération.

Le 15 novembre 2013, Stella-Jones annonçait qu'elle avait complété, par l'intermédiaire de ses filiales américaines en propriété exclusive, l'acquisition de la quasi-totalité des actifs d'exploitation utilisés dans le cadre des activités menées par Arizona Pacific Wood Preserving Inc., Nevada Wood Preserving Inc. et Pacific Wood Preserving of Oregon, Inc. (collectivement, « The Pacific Wood Preserving Companies® » (« PWP »)), à leurs usines de traitement du bois en Oregon, au Nevada et en Arizona, ainsi que dans leur cour à bois au Texas. Ces activités consistent en la fabrication de poteaux de bois traité destinés aux sociétés de services publics et de traverses de chemin de fer, ainsi qu'un certain nombre de produits de bois d'œuvre. Le chiffre d'affaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013 a atteint environ 60,3 M\$ US.

Le prix d'achat a été d'environ 33,0 M\$ US, plus le fonds de roulement net du vendeur à la clôture, estimé à environ 23,1 M\$ US, sous réserve de rajustements post-clôture. Stella-Jones a financé l'acquisition au moyen d'une combinaison de ses facilités de crédit existantes et d'un billet payable au vendeur de 7,0 M\$ US.

Cette opération n'était pas une acquisition significative aux fins de la partie 8 du Règlement 51-102 et, par conséquent, l'annexe 51-102A4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a pas été déposée à l'égard de cette acquisition.

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION DE L’ACTIVITÉ

4.1 APERÇU GÉNÉRAL

La Société exerce ses activités dans un secteur d’opérations, soit la production et la vente de bois traité sous pression pour quelques groupes de produits différents (tel que décrit ci-dessous). Ses installations de traitement du bois sont situées dans les provinces canadiennes de l’Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l’Ontario et du Québec, ainsi que dans les États américains de l’Alabama, de l’Arizona, de l’Arkansas, de la Géorgie, de l’Indiana, du Kentucky, de la Louisiane, du Mississippi, du Nevada, de l’Oregon, de la Pennsylvanie, de la Virginie, de Washington, de la Virginie-Occidentale et du Wisconsin. De plus, la Société distille le goudron de houille et distribue les produits tirés de ce procédé à sa distillerie de Memphis, au Tennessee.

4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS ET DES SERVICES

Traverses de chemin de fer

Puisque les produits pour chemin de fer doivent posséder un degré de résistance élevé à l’usure et à la décomposition, un traitement à base d’huile est nécessaire pour procurer le maximum de protection.

La demande en traverses de chemin de fer est suscitée principalement par les programmes de remplacement, puisqu’il y a très peu d’activités de construction de nouvelles voies. Les dépenses en immobilisations au chapitre des améliorations des voies et des infrastructures devraient demeurer solides au cours des années à venir.

Un volume relativement stable de traverses neuves est nécessaire à des fins d’entretien, puisque, selon l’estimation de la direction, environ 1,5 % à 3 % de toutes les traverses sur les lignes en activité doivent être remplacées chaque année. En plus d’assurer la demande des sociétés ferroviaires de catégorie 1 en traverses de chemin de fer et poutres, la Société vend également à des sociétés exploitant des lignes ferroviaires sur courtes distances et à des entrepreneurs qui installent et réparent les lignes ferroviaires.

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La clientèle des poteaux pour lignes de transmission et de distribution est surtout constituée des sociétés régionales de télécommunications et d'électricité. Bien qu'il existe d'autres solutions, les poteaux en bois traité sont préférés en raison de leur durabilité (normalement de 40 à 50 ans ou plus) et leur coût relativement faible à l'achat, à l'installation et à l'entretien. De plus, les poteaux en bois peuvent être facilement percés et débités et peuvent être entretenus plus facilement par les monteurs de ligne. Les poteaux en acier, en ciment et en composite coûtent plus cher que les poteaux en bois dans la plupart des tailles et pour la plupart des applications. En raison des coûts plus élevés de ce type de poteaux et de caractéristiques comme leur conductivité, leur potentiel de corrosion, leur difficulté d'entretien, leur peu de flexibilité et de maniabilité (perçage, usinage et montage), les poteaux en bois continuent d'être le premier choix des sociétés de services publics. Les câbles enfouis sont utilisés surtout dans les centres urbains où des infrastructures sont déjà en place sous terre, mais sont moins populaires dans les régions rurales en raison de leur coût plus élevé et de leur accès plus difficile.

Produits industriels

Ces produits comprennent les pieux de fondations, les pilotis pour constructions maritimes, le bois pour les ponts ferroviaires et les croisements de rail, le bois de charpente et les poteaux pour glissières de sécurité des routes.

La Société fabrique également la créosote, un produit de préservation du bois, pour utilisation dans ses activités de traitement du bois, ainsi que d'autres produits à base de goudron de houille, comme le brai de toiture et le goudron routier, qui sont vendus à des clients tiers.

Bois d'œuvre à usage résidentiel

Cette catégorie a trait principalement au bois d'œuvre traité sous pression à usage résidentiel en vue de son utilisation pour les patios, terrasses, clôtures et autres applications extérieures. Bien que par le passé, la Société a offert ce service exclusivement sur le marché canadien, l'acquisition de McFarland en novembre 2012 a permis à la Société d'élargir son territoire vers le nord-ouest des États-Unis et en Alaska.

4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION

La préservation est un procédé au moyen duquel le bois est protégé contre la décomposition et les insectes nuisibles grâce à l'imprégnation sous pression contrôlée de préservateurs qui sont résistants aux organismes destructeurs du bois.

La fabrication comporte au moins deux étapes : le séchage du bois et l'injection du préservateur sous pression hydraulique. Les préservateurs, qui sont tous approuvés par Santé Canada et par la *Environmental Protection Agency* des États-Unis, sont à base d'huile ou d'eau. Les matières premières sont formées du bois et des préservateurs.

Au cours de la première étape du traitement, la teneur excédentaire en eau du bois est réduite avant de passer à l'imprégnation du préservateur. Cela s'accomplit au moyen du séchage à l'air ou au four ou au moyen d'un « conditionnement » dans l'autoclave de traitement lui-même.

Au cours de la deuxième étape, le traitement est réalisé sur des lots de bois semblables par l'espèce, la forme et le degré d'humidité. Ces lots sont introduits dans l'autoclave où un vide ou une atmosphère sous pression est créé avant l'injection du préservateur. À la suite de l'injection du préservateur, la pression hydraulique est maintenue dans l'autoclave jusqu'à ce que le bois ait absorbé le préservateur à un degré prédéterminé. Une fois l'absorption terminée, le préservateur en excédent est retourné dans les réservoirs de stockage et il ne reste que quelques autres opérations à accomplir pour éviter la concentration du préservateur à la surface du bois avant de le retirer de l'autoclave.

4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION

La Société exploite neuf installations de traitement du bois au Canada et dix-huit aux États-Unis. Au Canada, ces établissements sont situés à Carseland (Alberta), Galloway, Prince George et New Westminster (Colombie-Britannique), Truro (Nouvelle-Écosse), Guelph (Ontario), et Delson, Gatineau et Sorel-Tracy (Québec). Aux États-Unis, ils sont situés à Warrior (Alabama), Eloy (Arizona), Russellville (Arkansas), Cordele (Géorgie), Winslow (Indiana), Fulton (Kentucky), Alexandria (Louisiane), Electric Mills (Mississippi), Silver Springs (Nevada), Eugene et Sheridan (Oregon), Dubois et McAlisterville (Pennsylvanie), Goshen (Virginie), Arlington et Tacoma (Washington), Spencer (Virginie-Occidentale) et Bangor (Wisconsin).

Le produit de préservation du bois, la créosote, est produit à la distillerie de la Société à Memphis, au Tennessee.

La Société exploite dix installations d'écorçage de poteaux, deux au Canada et huit aux États-Unis, et de nombreuses entreprises d'écorçage de poteaux exploitées par des tiers fournissent des services à la Société tant au Canada qu'aux États-Unis.

Truro (Nouvelle-Écosse)

Cet établissement a été construit en 1924 et il se trouve sur un terrain d'un peu plus de 27 hectares. L'établissement comprend deux autoclaves de traitement à l'huile et deux autoclaves pour préservateur à base d'eau, ce qui lui confère une capacité annuelle cumulée de traitement d'environ 200 000 m³. L'établissement comprend également un four de 160 000 pmp, une ligne pour l'entaillage et la production de bois d'ossature et de bois de construction, du matériel mobile de manutention, un atelier d'entretien, un laboratoire de contrôle de la qualité, un laboratoire de recherche entièrement équipé et des bureaux pour le personnel de production, de vente et d'approvisionnement en bois pour la région.

En 2013, des dépenses en immobilisations aux installations de Truro totalisant environ 566 000 \$ ont été affectées principalement à la réparation des immeubles, à la lutte contre les inondations et à un système d'extincteurs à mousse à la fine pointe de la technologie pour les autoclaves de traitement à base d'huile de l'installation.

L'usine fabrique à l'heure actuelle une grande variété de produits destinés aux secteurs de services publics et des télécommunications, des chemins de fer et au secteur industriel. Elle est située le long de la ligne principale de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), avec un accès facile, par camion, aux marchés nationaux et américains et aux grands ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Delson (Québec)

L'usine de Delson a été construite en 1925, elle est située sur un terrain de 66 hectares et possède trois autoclaves de traitement à base d'huile, deux autoclaves de traitement à base d'eau et deux séchoirs. La capacité totale de traitement est d'environ 280 000 m³ annuellement. L'usine possède un atelier de production de traverses qui comprend une ligne d'inspection et de perçage. De plus, l'installation est équipée d'une ligne d'inspection et d'emballage du bois d'œuvre à usage résidentiel.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations totalisant environ 190 000 \$ ont été engagées à l'usine de Delson, principalement pour la mise à niveau des lignes de chemin de fer sur place, ainsi que la construction d'une nouvelle sous-station électrique et le remplacement des portes de l'usine à l'huile.

L'usine produit actuellement une vaste gamme de produits destinés à tous les principaux marchés. L'usine de Delson est située à quelques minutes de Montréal, sur les lignes principales du CN et de Chemin de fer Canadien Pacifique limitée (« Canadien Pacifique »). Elle a aussi un accès facile par camion aux principales agglomérations du Centre et de l'Est du Canada, ainsi qu'aux États-Unis et aux principaux ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Gatineau (Québec)

L'usine de Gatineau a été construite en 1987. Elle possède une capacité de traitement annuel d'environ 60 000 m³, est exploitée sur un terrain de huit hectares et dispose d'un autoclave de traitement à base d'eau, de trois séchoirs et d'un écorceur à poteaux. L'usine est située à environ 30 kilomètres à l'est de Gatineau, au Québec, et elle se spécialise dans la production de poteaux pour les services publics.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de Gatineau.

Sorel-Tracy (Québec)

Construite en 1939, l'usine de Sorel-Tracy possède une capacité de traitement annuelle d'environ 75 000 m³, est exploitée sur un terrain d'environ neuf hectares et dispose de deux autoclaves de traitement à base d'eau, d'un séchoir et d'une ligne de production. L'usine concentre ses activités dans le bois d'œuvre et les produits spécialisés faisant l'objet d'un traitement sur mesure, ainsi que dans les produits faisant l'objet d'un traitement aux ACQ et aux borates pour le marché de la construction résidentielle.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations totalisant environ 164 000 \$ ont été engagées à l'usine de Sorel-Tracy pour mettre en production un nouvel agent de préservation du bois, le MicroPro (brun, terre de Sienne).

Guelph (Ontario)

Construit en 1988 et spécialisé dans la fabrication de poteaux destinés aux sociétés de services publics, l'établissement de Guelph est exploité sur un terrain d'environ neuf hectares. Il dispose de trois autoclaves de traitement à base d'eau, deux réservoirs pour traitement sur base de poteaux, quatre séchoirs à bois et une pleine capacité de fixation pour l'ensemble de ses trois autoclaves. La capacité de traitement annuelle totale frôle les 160 000 m³. Cette usine comprend également une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée.

En 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 249 000 \$ ont été engagées à l'usine de Guelph, lesquelles ont été affectées principalement à la construction d'un bâtiment qui abritera une ligne de transformation de poteaux et à la mise à niveau d'un séchoir à bois.

L'usine produit des poteaux pour services publics et du bois d'œuvre à usage résidentiel, et elle profite de l'accès à une installation ferroviaire de chargement et de déchargement située à quelques minutes de son emplacement.

Carseland (Alberta)

Construite en 1978, l'installation de Carseland est située sur un site de 64 hectares dont 32 hectares servent à la production et à l'entreposage de poteaux pour services publics et de bois d'échantillon. Les activités d'exploitation comprennent un système de traitement sous pression au PCP de pointe, un système de traitement sous pression à préservateurs solubles au ACQ, ainsi que deux chambres de séchage et de stabilisation. En outre, on y retrouve un réservoir pour le traitement des bases de poteaux, une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée. La capacité de traitement annuelle totale atteint environ 150 000 m³. L'emplacement avantageux de l'usine facilite l'approvisionnement des marchés de l'ouest du Canada et des États-Unis en poteaux pour services publics.

L'usine de traitement est soutenue par une exploitation forestière établie de longue date dont le siège social se trouve à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, qui gère les tenures forestières de la Société en Colombie-Britannique et en Alberta.

En 2013, des dépenses en immobilisations supplémentaires d'environ 411 000 \$ ont été engagées à l'installation de Carseland, principalement pour l'ajout d'une chambre de préconditionnement en ligne, ce qui réduira le cycle de traitement. De plus, des bâtis de rangement supplémentaires ont été installés pour répondre aux besoins du programme de bois d'œuvre à usage résidentiel.

Des dépenses en immobilisations d'environ 203 000 \$ ont été engagées relativement aux opérations forestières de Salmon Arm, principalement pour la construction de nouvelles routes destinées aux activités de foresterie.

New Westminster (Colombie-Britannique)

L'établissement de New Westminster a été construit en 1929 et est situé sur environ 31 hectares de terrain. L'usine utilise trois autoclaves de traitement à base d'huile et un autoclave de traitement à base d'eau ainsi qu'un tunnel de fixation, la capacité de production annuelle totale s'établissant à plus de 197 000 m³. L'usine est également dotée d'une machine à écorcer les poteaux et d'un four de séchage à chargement double.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de New Westminster ont totalisé environ 4 000 000 \$ et ont été principalement affectées à l'ajout d'un autoclave de traitement au pentachlorophénol et à de l'équipement de traitement connexe, ainsi qu'à un tunnel de fixation.

L'usine produit surtout des poteaux et des pilotis destinés principalement au marché nord-américain. L'usine, située près de Vancouver, se trouve sur les lignes ferroviaires principales des réseaux du Canadien Pacifique et de Burlington Northern. Elle possède un accès facile par camion aux marchés nord-américains de l'Ouest, en plus des ports de l'Ouest pour les expéditions outre-mer.

Galloway (Colombie-Britannique)

Situé à Galloway (Colombie-Britannique), le site de 15 hectares sert à la fabrication de poteaux destinés aux sociétés de services publics, dont les principaux procédés sont l'écorçage, l'entaillage, le modelage et le traitement.

L'installation effectue le traitement thermal et sous pression de poteaux grâce à un autoclave de traitement sous pression à base d'huile et un réservoir de traitement de pieds de poteaux. La capacité de production annuelle totale s'établit à environ 70 000 m³.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, environ 103 000 \$ ont été engagés pour améliorer les systèmes de contrôle des procédés.

Prince George (Colombie-Britannique)

L'usine de Prince George a été construite en 1961. L'usine est située sur un terrain de 31 hectares et exploite deux autoclaves de traitement à base d'huile, un autoclave de traitement à base d'eau, un four de séchage et un tunnel de fixation. La capacité annuelle totale de traitement est d'environ 100 000 m³. L'installation comprend également une machine à écorcer les poteaux, un atelier de production de traverses et une ligne de modelage et de classement de poteaux.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Prince George se sont élevées à environ 191 000 \$ et ont été affectées principalement à l'installation d'une deuxième chaudière et à des améliorations additionnelles à la ligne de production de bois d'œuvre industriel.

L'usine produit surtout des poteaux et des traverses destinés aux secteurs ferroviaires et de services publics canadiens. Un embranchement, dans l'usine, la relie à la ligne principale du CN. On peut accéder par camion aux ports de la Colombie-Britannique pour les expéditions outre-mer.

Bangor (Wisconsin)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 45 hectares à Bangor, dans le Wisconsin (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent trois autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 200 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production, des ventes et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Bangor ont totalisé environ 133 000 \$ et ont été affectées principalement au raccord de vidange pour l'évacuation des eaux usées au Publicly Owned Treatment Works (POTW) de Bangor et aux améliorations au traitement.

Arlington (État de Washington)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 21 hectares à Arlington, dans l'État de Washington (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile et un réservoir de traitement en bout, dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 70 000 m³. De plus, l'usine possède également une machine à écorcer les poteaux, une chaîne d'assemblage, une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs de production, de vente et d'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les dépenses en immobilisations ont totalisé environ 372 000 \$ et ont été affectées à des mises à niveau supplémentaires à l'usine de traitement.

DuBois (Pennsylvanie)

Occupant un terrain de 13 hectares situé à DuBois (Pennsylvanie) aux États-Unis, cette installation se spécialise dans la production et le traitement de traverses de chemin de fer et de poutres. Elle comprend trois autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 100 000 m³. Cette installation de production comprend de plus un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, un atelier d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 394 000 \$ ont été affectées à des mises à niveau de l'ébouteuse de bois d'œuvre industriel, de la pose-plaques de bout et des portes d'autoclaves.

McAlisterville (Pennsylvanie)

Située à McAlisterville (Pennsylvanie) aux États-Unis, sur un terrain d'environ 20 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 30 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection et d'une ligne de préassemblage permettant de traiter annuellement 300 000 traverses courantes et traverses d'aiguillage, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine de McAlisterville.

Goshen (Virginie)

Située sur un terrain d'environ onze hectares à Goshen (Virginie) aux États-Unis, cette usine se spécialise dans la production et le traitement de traverses de chemin de fer et de poutres. L'installation comprend cinq autoclaves de traitement sous pression à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 155 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses courantes et d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1 million de traverses, d'un atelier de préfabrication pouvant produire des membrures, des traverses d'aiguillage et du bois pour les ponts, d'une installation d'entretien et d'usinage et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 265 000 \$ ont été engagées à l'usine de Goshen, principalement pour des portes d'autoclaves automatisées et une scie pour encoche.

Eugene (Oregon)

Située à Eugene (Oregon) aux États-Unis sur un terrain de 10 hectares, l'usine se spécialise dans la production et le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics et au séchage du bois.

Les installations comprennent quatre autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle totale d'environ 120 000 m³. L'usine est également équipée de deux machines à inciser, d'une machine à écorcer les poteaux et de bureaux administratifs.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 449 000 \$ ont été engagées et affectées principalement à des mises à niveau de l'automatisation de l'usine de traitement.

Tacoma (Washington)

Située à Tacoma (Washington) aux États-Unis sur un terrain d'environ 17 hectares, l'usine fabrique des poteaux destinés aux sociétés de services publics, des pilotis et du bois d'échantillon pour terrasses et clôtures. Les activités comprennent le modelage, l'entaillage, la teinture, le traitement et la distribution.

L'installation est équipée de quatre autoclaves à base d'huile et d'un autoclave à base d'eau. Le bois y est traité sous pression ou de façon thermique (sans pression) avec des formulations de préservateurs à base d'eau ou à base d'huile. La capacité de traitement annuelle totale est de 330 000 m³.

Les installations comprennent également des bureaux pour le personnel de production, de vente et d'approvisionnement et des entrepôts pour soutenir le programme de distribution.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des améliorations aux immobilisations d'environ 1 170 000 \$ ont été apportées, soit l'installation de deux nouvelles chaudières à l'usine et d'une machine automatique de cerclage et des mises à niveau additionnelles à l'équipement de traitement.

Electric Mills (Mississippi)

Située à Scooba, comté de Kemper (Mississippi) aux États-Unis sur un terrain de 20,8 hectares, cette usine se spécialise dans la fabrication et le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics.

Le site comprend deux autoclaves de séchage à la vapeur et un autoclave de traitement sous pression, dégageant une capacité de traitement annuelle de 80 000 m³. Il est également équipé d'un système de modelage en ligne, d'une machine à écorcer les poteaux et de bureaux pour soutenir ses activités d'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des améliorations aux immobilisations d'environ 34 000 \$ ont été apportées principalement à des mises à niveau aux embranchements ferroviaires.

Spencer (Virginie-Occidentale)

Sise sur un terrain de 11 hectares qui comprend des immeubles et située à Billings (Virginie-Occidentale) aux États-Unis, cette usine se spécialise dans les services de traitement pour les produits industriels. Elle est dotée d'un autoclave de traitement sous pression pour préservateur à base d'eau, dégageant une capacité de traitement annuelle d'environ 70 000 m³.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations totalisant 106 000 \$ ont été engagées pour l'achat d'une parcelle de terrain adjacente.

Fulton (Kentucky)

Située à Fulton (Kentucky) aux États-Unis, sur un terrain d'environ 32 hectares, cette usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Elle est dotée de deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 130 000 m³. L'usine comprend également une installation d'inspection de traverses courantes et de traverses d'aiguillage, ainsi qu'une ligne de préassemblage permettant de traiter annuellement un million de traverses, une installation d'entretien et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 208 000 \$ ont été engagées pour le pavage routier à l'usine de Fulton.

Winslow (Indiana)

Située à Winslow (Indiana) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 16 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 150 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses courantes et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 1 064 000 \$ ont été engagées à l'usine de Winslow, principalement pour une chaudière à bois et pour la remise à neuf d'un autoclave autonome.

Warrior (Alabama)

Située à Warrior (Alabama) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 8 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile et un autoclave de traitement sous pression aux borates, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 80 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses courantes et d'aiguillage permettant de traiter annuellement 750 000 traverses et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 308 000 \$ ont été engagées à l'usine de Warrior pour l'automatisation des autoclaves de traitement et des mises à niveau à la ligne d'éboutage de traverses de chemin de fer.

Alexandria (Louisiane)

Située à Alexandria (Louisiane) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 25 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent quatre autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 260 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses courantes et de traverses d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les dépenses en immobilisations à l'usine d'Alexandria ont atteint environ 1 145 000 \$ et ont été consacrées à la mise à niveau d'un chargeur pour faciliter l'empilage des traverses selon la méthode allemande, à un nouvel atelier d'entretien, à des portes d'autoclaves et aux infrastructures associées connexes.

Russellville (Arkansas)

Située à Russellville (Arkansas) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ 19 hectares, l'usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile, dont un peut alterner avec les borates, dégageant une capacité de traitement annuelle combinée d'environ 165 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation d'inspection de traverses courantes et d'aiguillage permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'une installation d'entretien et de bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les dépenses en immobilisations ont atteint environ 5 740 000 \$ et ont été engagées principalement pour une unité de bois d'œuvre à la fine pointe de la technologie destinée aux ponts, des réservoirs, la mise à niveau de voies ferrées, des bennes, une ligne d'éboutage et une pompe à vide.

Sheridan (Oregon)

Située à Sheridan (Oregon), cette installation compte une superficie d'environ 14 hectares. Ses activités comprennent cinq autoclaves de traitement, des installations d'écorçage, ainsi que des zones de stockage du bois traité et du bois non-traité. Cette installation fabrique des poteaux traités pour lignes de transmission et de distribution, utilisant à la fois du pentachlorophénol et du naphthénate de cuivre.

La Société a acquis l'installation de Sheridan en novembre 2013 et elle n'a engagé aucune dépense en immobilisations pour l'installation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Eloy (Arizona)

Située à Eloy (Arizona), cette installation compte une superficie d'environ 9 hectares. Ses activités comprennent deux autoclaves de traitement sous pression à base d'huile et de produits de conservation hydrosolubles, et des cours de stockage du bois traité et du bois non-traité. Les principaux produits fabriqués à cette installation comprennent les traverses de chemin de fer, les poteaux pour lignes de transmission et de distribution, du bois d'œuvre de dimensions variées, des poutres lamellées et des piquets de clôture.

La Société a acquis l'installation d'Eloy en novembre 2013 et elle n'a engagé aucune dépense en immobilisations pour l'installation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Silver Springs (Nevada)

Cette installation est située à Silver Springs (Nevada) et elle compte une superficie d'environ 33 hectares. Les activités comprennent trois autoclaves de traitement pouvant utiliser des produits de conservation à base d'huile. De plus, le site comprend des zones de stockage de bois traité et de bois non-traité.

La Société a acquis l'installation de Silver Springs en novembre 2013 et elle n'a engagé aucune dépense en immobilisations à l'installation au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Memphis (Tennessee) – Distillation du goudron de houille

Située à Memphis (Tennessee) aux États-Unis, sur un terrain d'une superficie d'environ deux hectares, l'usine se spécialise dans la distillation du goudron de houille. Les installations de distillation du goudron de houille sont dotées de deux unités de distillation intermittente qui dégagent une capacité annuelle de 17 millions de litres de goudron de houille. L'usine comprend également une installation d'entretien, un laboratoire d'essai des produits, un quai de déchargement des barges et des bureaux pour les effectifs chargés de la production et de l'administration.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations totalisant environ 798 000 \$ ont été engagées à l'usine de Memphis, principalement pour le remplacement de réservoirs de stockage.

Superior (Wisconsin) – Services de recyclage des traverses

Située sur un terrain d'une superficie de 4 hectares à Superior (Wisconsin) aux États-Unis, cette installation regroupe les activités de recyclage des traverses de chemin de fer usagées et a un accès ferroviaire direct aux compagnies de chemin de fer BNSF Railway Company, Union Pacific Railway et la société Chemin de fer Canadien Pacifique. Cette installation comprend des zones de tri et de stockage de traverses de chemin de fer ainsi que de l'équipement de traitement des traverses de chemin de fer, dont l'équipement de broyage qui transforme les traverses en copeaux pour être vendus comme combustible à chaudière. L'installation a une capacité annuelle de traitement de 1,5 million de traverses.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des dépenses en immobilisations d'environ 101 000 \$ ont été engagées à l'installation de Superior principalement pour des améliorations apportées au site.

Cordele (Géorgie)

Située sur un terrain d'une superficie de 18 hectares à Cordele (Géorgie) aux États-Unis, cette installation a été construite par la Société en 2013. D'une capacité de traitement annuelle d'environ 110 000 m³, cette usine se spécialise dans le traitement des traverses de chemin de fer et est en mesure de traiter environ deux millions de traverses annuellement. Les activités initiales de façonnage du bois ont débuté en février 2013, et les activités de traitement ont débuté en août 2013.

Ce projet a représenté pour la Société un investissement en capital d'environ 8.2 M\$ en 2013.

4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS

L'un des avantages importants de la Société réside dans son approvisionnement en bois dans des régions clés du Canada et des États-Unis. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a comblé ses besoins en matières premières relatifs aux poteaux destinés aux sociétés de services publics grâce à ses propres permis de coupe (des permis d'exploitation forestière, un quota de coupe et des garanties d'approvisionnement (« GA »)), à des ventes de bois d'œuvre par des États, à des ententes passées avec des propriétaires de boisés privés et par l'entremise d'achats de bois d'œuvre sur le marché libre. L'approvisionnement en bois pour les traverses et poutres de chemin de fer se fait au moyen d'achats auprès de centaines de scieries situées dans diverses régions au Canada et aux États-Unis.

Tenures forestières

Les tenures forestières sont employées principalement par la Société pour l'approvisionnement des poteaux destinés aux sociétés de services publics. Au Québec, la plupart de la forêt exploitable est de propriété publique et est gérée par le ministère des Ressources naturelles (le « Ministère »), qui établit la valeur marchande de bois sur pied. Les contrats d'approvisionnement en bois d'œuvre appelés « GA » (lesquels ont remplacé les anciens Contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier ou « CAAF »), permettent aux industriels forestiers de couper un volume annuel. Cette possibilité forestière de coupe, qui est renouvelable à perpétuité, est révisée et prolongée automatiquement tous les cinq ans pour autant que le bénéficiaire se soit conformé à ses obligations. Un volume supplémentaire peut également être acheté et faire l'objet de coupes dans un délai précis, selon un système d'enchères des terres publiques par l'intermédiaire du conseil de mise en marché du bois d'œuvre du Ministère, connu sous le nom de Bureau de mise en marché des bois du Ministère (BMMB).

En Colombie-Britannique, le *Ministry of Forests, Mines and Lands* (« MOF ») est chargé de délivrer et de surveiller les tenures qui accordent au titulaire du permis le droit de récolter un volume déterminé de bois sur les terres de la Couronne gérées par le MOF. Un permis d'exploitation forestière est en général valide pour 15 ans et il est renouvelable tous les 5 ans pourvu que le titulaire ait satisfait à ses obligations administratives, de planification, de récolte, de sylviculture et de gestion de l'environnement. Des permis d'exploitation forestière non renouvelables pour un volume fixe à récolter dans un délai déterminé peuvent également être accordés.

En Alberta, le ministère provincial du *Sustainable Resource Development* fixe les quotas de coupe de bois d'œuvre sur les terres de la Couronne pour un grand nombre de fabricants de produits forestiers. Un quota de coupe de bois d'œuvre donne aux producteurs un accès à une proportion déterminée de la coupe annuelle permise dans l'unité d'aménagement forestier à l'égard de laquelle ils détiennent un certificat de quota. En règle générale, les quotas ont une durée de 20 ans et sont renouvelés tous les cinq ans, à la condition que le titulaire de quota ait satisfait aux conditions quant au taux de récolte, à la reforestation et à la gestion de l'environnement. Le niveau supérieur de planification de l'aménagement forestier pour la plupart des quotas dans la province est du ressort des grands fabricants de produits forestiers qui ont conclu l'entente de gestion forestière visant des zones précises et est supervisé par le ministère du *Sustainable Resource Development* de l'Alberta.

La Société possède les permis d'exploitation forestière suivants au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta :

PERMIS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE LA SOCIÉTÉ		
Province	Coupe annuelle permise (mètres cubes)	Durée
Québec	14 400	À perpétuité
Colombie-Britannique	226 618	15 ans
Alberta	13 810	20 ans

Achats de bois

En plus de ses permis d'exploitation forestière, la Société possède plusieurs ententes d'approvisionnement exclusives passées avec d'importants titulaires de permis et propriétaires de boisés privés qui détiennent des permis de coupe en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La Société est particulièrement active dans le cadre du programme de vente de bois dans les États de Washington, d'Oregon et de l'Idaho aux États-Unis. Ce programme met à la disposition des soumissionnaires admissibles des matières premières de qualité pour en faire des poteaux, lesquelles sont situées sur des parcelles de terrain précises. De plus, la Société achète des matières premières auprès de centaines de propriétaires de boisés privés dans ses territoires d'exploitation et, dans le cas des traverses de chemin de fer non traitées, elle les achète à des centaines de scieries établies aux États-Unis et au Canada.

Récolte de bois

Le processus de sélection et de récolte des poteaux de bois permet à la Société de trier des arbres dont la qualité permet leur transformation en poteaux. Afin d'avoir accès à autant de terres à bois que possible, la Société a passé des conventions d'échange avec un certain nombre de scieries et de sociétés forestières en Colombie-Britannique et au Québec.

4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL

À la fin de l'année 2013, on comptait environ 54 usines de préservation du bois en exploitation au Canada et environ 370 usines de préservation du bois en exploitation aux États-Unis. Le texte qui suit explique le cadre concurrentiel dans lequel la Société poursuit ses activités ainsi que ses projets en matière de ventes et de commercialisation.

Généralités

La Société commercialise ses produits en bois traité par l'intermédiaire d'un réseau de représentants commerciaux régionaux au Canada et aux États-Unis.

Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires de la Société par groupe de produits principaux pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012				
	2013		2012	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Traverses de chemin de fer	394,0	41	404,5	56
Poteaux destinés aux sociétés de services publics	405,8	42	218,5	31
Bois d'œuvre à usage résidentiel	112,3	11	35,5	5
Produits industriels	58,0	6	59,0	8
	970,1	100	717,5	100

Traverses de chemin de fer

Les nombreux emplacements de SJI, sa gamme étendue de produits et sa réputation pour la qualité et les services offerts constituent des avantages importants. Forte de sa longue tradition de prestation de services haut de gamme, la Société a forgé des liens étroits avec les principales sociétés de chemin de fer, les lignes ferroviaires sur courtes distances et les principaux entrepreneurs et est devenue un fournisseur important de traverses de chemin de fer traitées en Amérique du Nord.

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La majorité des ventes de poteaux destinés aux sociétés de services publics de la Société sont couverts par des contrats portant sur plusieurs années à la suite d'appels d'offres publics lancés par des clients, surtout des sociétés d'énergie électrique et de télécommunications régionales. Les critères clés pour l'obtention de commandes sont une qualité élevée, la constance des livraisons à temps, le service à la clientèle et des prix concurrentiels. La capacité de la Société à offrir une gamme variée d'essences et de préservateurs, associée à de nombreux emplacements et à des stocks importants, crée un avantage concurrentiel.

Produits industriels

Les ventes sont constituées de matériaux de construction destinés principalement aux ouvrages publics, comme les poteaux pour glissières de sécurité des autoroutes. Les produits sont habituellement vendus directement aux autorités municipales et provinciales en réponse à des appels d'offres portant sur une certaine quantité et des caractéristiques déterminées du bois traité destiné à un projet particulier. Les ventes de pieux englobent les matériaux de construction utilisés principalement dans des projets de travaux publics, qui comprennent les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondations. De plus, la Société vend du bois pour les ponts ferroviaires et des madriers de passages à niveau qui sont fabriqués sur mesure selon les spécifications du client. Cette catégorie comprend également les produits à base de goudron de houille, comme le brai de toiture, le goudron routier et les services de recyclage des traverses de chemin de fer.

Bois d'œuvre à usage résidentiel

Très fragmenté, ce secteur compte de nombreux joueurs de tailles variées. Des possibilités de croissance existent pour des producteurs de produits de haute qualité qui parviennent à différencier leurs produits et services. La Société offre des produits de bois d'œuvre traité à usage résidentiel et des services personnalisés de traitement du bois d'œuvre à usage extérieur aux détaillants et aux grossistes au Canada et, depuis l'acquisition de McFarland en novembre 2012, aux détaillants et aux grossistes aux États-Unis.

Exportation

La Société oriente avant tout ses activités vers les marchés nord-américains. Néanmoins, elle a connu un certain succès dans la pénétration des marchés de pays en émergence pour ce qui est de la vente de poteaux en bois traité aux sociétés nationales de téléphone et de services publics et de traverses de chemin de fer à des sociétés minières internationales. Ces marchés comprennent principalement les pays de l'Amérique latine. Parmi les forces concurrentielles de SJI dans ces marchés, on compte un accès à un approvisionnement garanti en matières premières, l'emplacement géographique stratégique de ses usines de traitement qui offrent une variété de procédés de traitement, un accès aux ports d'expédition et une expérience considérable du transport international sans oublier la connaissance du financement international des exportations.

La Société surveille continuellement les marchés à l'extérieur du Canada et des États-Unis et continuera à évaluer des occasions d'exportation moyennant des prix qui lui permettront de dégager un rendement suffisant compte tenu des risques supplémentaires qui caractérisent ces marchés.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR RÉGION				
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012				
<i>(audités)</i>	2013		2012	
	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%
États-Unis	760 969	78,4	489 138	68,2
Canada	209 180	21,6	228 356	31,8
	970 149	100,0	717 494	100,0

4.7 EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2013, la Société employait 1 451 personnes, dont 385 étaient non syndiquées, 254 étaient syndiquées et 812 étaient payées à un taux horaire.

PAYS	NON SYNDIQUÉS	SYNDIQUÉS	PAYÉS À UN TAUX HORAIRE (NON SYNDIQUÉS)	TOTAL
Canada	118	180	116	414
États-Unis	267	74	696	1 037
TOTAL :	385	254	812	1 451

4.8 POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

SJI croit fermement au développement durable, ce qui exige de mettre en équilibre la protection de la santé humaine et du milieu naturel et le besoin de croître économiquement. La Société est sensible aux répercussions sur l'environnement de ses activités et assume la responsabilité de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin de préserver et de protéger l'environnement, notamment l'air, l'eau, la terre et les autres ressources naturelles.

De plus, la Société croit fermement à la santé et la sécurité de ses employés et s'engage à procurer un milieu de travail sain et sécuritaire. À cette fin, la Société met l'accent sur l'amélioration continue d'un milieu de travail exempt d'accidents au moyen d'une administration attentive, d'éducation et de formation adéquates et de l'entretien approprié de ses installations et de son équipement.

Afin de mettre en œuvre cette politique, Stella-Jones Inc. a entrepris de :

- construire et exploiter ses installations conformément à l'ensemble des lois et règlements applicables qui prévoit la protection de l'environnement, des employés et du public;
- agir de manière proactive par la formation de la direction et de ses employés afin de prévoir les problèmes;
- suivre des pratiques de meilleure gestion afin de promouvoir la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des employés;
- s'assurer que chaque employé est correctement formé, responsable et imputable au sein de son secteur de travail dans le cadre de ses fonctions, le tout conformément à la politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité de SJI;
- réagir à des préoccupations légitimes qui sont portées à son attention et participer activement avec les intéressés à comprendre la problématique liée à l'environnement, ainsi qu'à la santé et à la sécurité et à élaborer des solutions environnementales efficaces;
- encourager la recherche afin d'enrichir la connaissance quant aux répercussions environnementales des activités sectorielles en vue d'améliorer les technologies de traitement; et
- faire rapport régulièrement au conseil d'administration en regard de l'application de la présente politique, y compris un examen des activités et installations de la Société en vue d'assurer la conformité.

Protection de l'environnement et promotion de la santé et de la sécurité

Le vice-président, Environnement et technologie et le vice-président et conseiller juridique, Activités d'exploitation américaines de la Société, dirigent chacun une équipe de professionnels en environnement, santé et sécurité, qui, avec l'appui des directeurs généraux régionaux, des directeurs d'usines locales et des superviseurs en santé et sécurité spécifiques aux lieux, gèrent les questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité pour s'assurer que les programmes et politiques de la Société soient suivis efficacement dans le respect des lois applicables afin d'assurer la protection de l'environnement, des employés et du public.

À chaque établissement, du personnel formé voit au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement et de traitement des déchets de façon à récupérer les produits de préservation du bois en vue d'une réutilisation dans les procédés de fabrication. Tous les rejets font l'objet de surveillance et d'analyses continues de la part du personnel de laboratoire. Des rapports complets sur les rejets sont produits régulièrement auprès des autorités compétentes pour tous les établissements.

Des programmes complets en santé et sécurité et en protection de l'environnement sont en place dans tous les établissements. Ces programmes font l'objet de mises à jour et d'améliorations constantes afin d'assurer que les meilleures pratiques de gestion soient employées en vue de protéger les employés, le public et l'environnement. Les plans d'urgence en place prévoient des mesures correctives appropriées à déclencher avant l'apparition de tout problème.

Le vice-président, Environnement et technologie et le vice-président et conseiller juridique, Activités d'exploitation américaines présentent des rapports au comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité (le « comité ESS ») de la Société concernant les activités de la Société se rapportant à la protection de l'environnement, à la gestion des risques et à la santé et la sécurité à chaque réunion du comité ESS (le « rapport sur l'environnement »). Le président du comité ESS communique systématiquement les éléments clés de chaque rapport sur l'environnement au conseil d'administration.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs conclue en 2013 avec PWP, le vendeur a convenu de fournir certaines indemnités d'ordre environnemental, sous réserve de seuils maximums précisés, de franchises applicables, de limites dans le temps et d'exclusions.

Aux termes de la convention d'achat d'actions de McFarland de novembre 2012, le vendeur a fourni des indemnités pour réclamations en cas de manquement aux déclarations ou garanties environnementales et pour certaines réclamations environnementales découlant des activités du vendeur ou de l'état des biens immeubles préalablement à la clôture. Ces indemnités sont assujetties à des restrictions monétaires et à des délais applicables.

Aux termes de la convention d'achat d'actions de Thompson de décembre 2011, le vendeur a fourni à la Société les déclarations et garanties habituelles en matière d'environnement. De plus, les actionnaires vendeurs ont convenu de fournir à la Société des indemnités environnementales déterminées à l'égard de certaines activités antérieures.

Aux termes de la convention d'achat d'actions de Tangent Rail Corporation (« Tangent ») conclue en avril 2010, les vendeurs ont fourni à la Société les déclarations et garanties habituelles en matière d'environnement. La Société a convenu d'assumer la responsabilité environnementale des lieux, et les vendeurs ont fourni une indemnité portant sur certaines questions environnementales associées aux activités d'un exploitant antérieur.

Aux termes de la convention et du plan de fusion avec The Burke-Parsons-Bowlby Corporation (« BPB Corporation ») d'avril 2008, les vendeurs ont fait des déclarations et ont donné des garanties habituelles à la Société. La Société a accepté de prendre en charge les aspects environnementaux de toutes les installations de traitement acquises aux termes de l'opération.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs de J.H. Baxter & Co. de février 2007, SJ Corporation loue (et n'a pas acquis) le terrain sur lequel se situe l'installation de traitement d'Arlington, dans l'État de Washington. Aux termes du bail foncier d'Arlington (le « bail »), le vendeur s'est engagé à continuer à prendre certaines mesures correctives sur le terrain et a convenu d'indemniser la Société pour les passifs financiers découlant de ses activités sur le terrain, à la date de clôture ou avant. La Société détient une option visant l'achat du terrain d'Arlington au terme du bail de 25 ans.

En vertu de la convention d'achat d'actifs de Bell Pole Company de juillet 2006, la Société a assumé l'ensemble des obligations ayant trait à l'état environnemental des actifs acquis, découlant soit de la vérification diligente environnementale indépendante soit des renseignements fournis par le vendeur (collectivement, l'« état environnemental connu »). En outre, à l'exception de l'état environnemental connu, le vendeur s'est engagé à indemniser la Société relativement à l'état environnemental des actifs acquis dont il est au courant jusqu'à la date de clôture de la transaction et qui n'ont pas été communiqués à la Société à ce moment-là.

Suivant les modalités du contrat d'achat et de vente relatif à la préservation du bois de Webster d'août 2005, SJ Corporation est chargée, à ses frais, de poursuivre l'exploitation du système de traitement et de pompage des eaux souterraines existant à l'installation de Bangor au Wisconsin ainsi que des systèmes de traitement et de confinement environnementaux connexes, tels qu'ils étaient exploités et entretenus à la date de clôture de l'acquisition en août 2005.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs de Cambium Group Inc. de juillet 2003, la Société a fait l'acquisition d'installations de traitement du bois situées à Gatineau (Québec), Sorel-Tracy (Québec) et Clarendville (Terre-Neuve). Le gouvernement de Terre-Neuve loue le site de Clarendville à la Société et lui a accordé une indemnité intégrale en matière d'environnement à l'égard de la contamination environnementale présente sur le site avant son achat par le propriétaire précédent en 1995. En 2004, l'installation de traitement a été fermée et le site a été désaffecté de façon appropriée. Quant à l'installation de Sorel-Tracy, la Société exploite ses activités sur ce site aux termes d'un droit superficiaire visant le terrain, que la Société a convenu d'acheter ultérieurement dès la réalisation de certaines conditions par le vendeur.

Selon les conditions de la convention d'achat d'actions de Guelph de mars 2000, les vendeurs de Guelph (les « vendeurs ») ont convenu d'indemniser la Société à l'égard de certaines réclamations découlant de questions environnementales soulevées au plus tard le 31 mars 2005 et la Société a accepté la responsabilité des questions environnementales déjà divulguées. La convention d'achat d'actions de Guelph prévoyait également le partage entre les vendeurs et la Société de la responsabilité de certaines réclamations découlant de questions environnementales qui auraient été soulevées avant le 31 mars 2003.

En vertu des baux des lieux d'exploitation intervenus entre la Société et Domtar Inc. (« Domtar ») en juin 1993 et visant les terrains sur lesquels les usines de traitement de la Société sont installées, soit Delson (Québec), Prince George et New Westminster (Colombie-Britannique) ainsi que Truro (Nouvelle-Écosse), Domtar a convenu d'indemniser la Société contre les réclamations environnementales pour contamination du sol et des eaux souterraines ayant trait aux activités de Domtar avant l'acquisition de la division de préservation du bois de Domtar par SJI en 1993. SJI a convenu d'indemniser Domtar contre des réclamations environnementales ayant trait aux activités de SJI ultérieurement à l'acquisition.

Au cours de l'exercice 2000, les évaluations de base contenues dans les documents de recommandations techniques ont été réalisées aux usines canadiennes de la Société, ainsi qu'à toutes les autres usines de préservation du bois au Canada, par des consultants en environnement pour le compte d'Environnement Canada. Toutes les usines canadiennes de préservation du bois étaient tenues, avant le 31 décembre 2001, de présenter un plan d'action pour apporter, avant le 31 décembre 2005, les améliorations décelées lors de l'évaluation. Par conséquent, la Société a présenté des plans d'action à l'égard de ses installations de traitement canadiennes et a engagé les dépenses en immobilisations et les ressources requises pour corriger les déficiences. Au 31 décembre 2006, toutes les installations de traitement canadiennes de la Société ont été certifiées conformes aux exigences et le sont demeurées jusqu'à maintenant.

4.9 FACTEURS DE RISQUE

Conjoncture économique

Les difficultés qu'éprouvent certains marchés mondiaux du crédit, le ralentissement des économies et l'incertitude qui règne parmi les clients pourraient avoir une incidence négative sur les marchés que dessert la Société dans l'ensemble de ses secteurs d'activités. En outre, certaines conditions économiques négatives pourraient toucher une grande partie ou même la totalité des marchés qu'elle dessert en même temps, ce qui réduirait la demande pour ses produits et aurait une incidence négative sur ses résultats opérationnels. Cette conjoncture économique peut également avoir une incidence sur la situation financière d'un ou de plusieurs fournisseurs clés de la Société, ce qui toucherait sa capacité à garantir les matières premières et les composantes lui permettant de répondre à la demande des clients pour ses produits.

Dépendance à l'égard de clients importants

La Société dépend de clients importants pour une partie importante de ses ventes, et la perte d'un ou de plusieurs de ces clients importants pourrait entraîner une chute importante de sa rentabilité. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les dix plus importants clients de la Société (à l'exclusion des clients de McFarland) ont représenté environ 41,5 % de ses ventes. Durant cette même période, les deux clients les plus importants de la Société ont représenté respectivement environ 9,8 % et 6,2 % de ses ventes totales.

Disponibilité et coût des matières premières

La direction estime que la Société pourrait être touchée par des fluctuations éventuelles des prix du bois. Bien que la Société ait obtenu des licences de coupe à long terme et qu'elle tire profit de ses relations bien établies avec des propriétaires forestiers privés et d'autres fournisseurs, rien ne garantit que ces licences seront respectées ou renouvelées au moment de leur expiration, ni que les fournisseurs continueront à fournir du bois d'oeuvre adéquat à la Société.

En outre, il n'existe qu'un nombre limité de fournisseurs de certains des produits de préservation utilisés par la Société dans son processus de production, ce qui réduit la disponibilité de sources d'approvisionnement de rechange dans l'éventualité de pénuries imprévues ou d'une perturbation de la production. Bien que la Société atténue ce risque en recherchant et en identifiant des fournisseurs de rechange à l'extérieur de son réseau d'approvisionnement habituel, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'assurer l'approvisionnement de toutes les matières requises pour fabriquer ses produits.

Risque lié à l'environnement

La Société est assujettie à divers lois et règlements en matière d'environnement, dont ceux portant sur les rejets dans l'air et dans l'eau, les émissions de substances dangereuses et toxiques et la remise en état de sites contaminés. Ces lois et règlements sur l'environnement exigent que la Société obtienne divers permis, inscriptions, licences et autres approbations en matière d'environnement et qu'elle effectue des inspections et des essais de conformité et respecte les délais concernant les exigences de communication afin de pouvoir faire fonctionner ses installations de fabrication et d'exploitation.

La conformité à ces lois et règlements sur l'environnement continuera d'avoir une incidence sur les activités de la Société en lui imposant des frais d'exploitation et d'entretien ainsi que des dépenses en immobilisations nécessaires. L'omission de s'y conformer peut entraîner des mesures d'application civiles ou pénales qui peuvent entraîner, entre autres, le paiement d'amendes substantielles, souvent calculées quotidiennement, ou dans des cas extrêmes, l'interruption ou la suspension des activités à l'installation visée.

Aux termes des diverses lois et des différents règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, la Société, en qualité de propriétaire, de locataire ou d'exploitant, est susceptible d'être tenue responsable des frais d'enlèvement de contaminants ou de remise en état des sols se trouvant sur ses sites. Les frais de remise en état et autres frais nécessaires pour nettoyer ou traiter des sites contaminés peuvent être considérables. Toutefois, dans certains cas, la Société bénéficie d'indemnités de la part d'anciens propriétaires de ses sites. La présence de contaminants sur les sites de la Société ou en provenance de ceux-ci pourrait la rendre responsable envers des tiers ou des instances gouvernementales pour des lésions corporelles, l'endommagement de biens ou tout préjudice causé à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ses biens immobiliers, ou de contracter des emprunts en offrant ces biens en garantie.

La possibilité que des changements importants soient apportés aux lois et aux règlements en matière d'environnement constitue un autre facteur de risque pour la Société. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir l'issue et la nature de ces changements, ceux-ci pourraient faire augmenter de façon importante les dépenses en immobilisations et les frais engagés par la Société pour que ses installations visées se conforment à ces changements.

Bien que, par le passé, la Société ait été partie à des litiges en matière d'environnement, notamment des réclamations pour préjudices physiques et pour diminution de la valeur de propriétés, les résultats et les coûts associés n'ont pas été importants. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ce sera toujours le cas à l'avenir, étant donné que les résultats des différends sur les questions d'ordre environnemental et les décisions rendues sur les litiges en environnement restent imprévisibles.

Les activités de la Société se sont développées et son image s'est renforcée, en grande partie grâce à sa production et sa livraison constantes de produits de grande qualité, tout en maintenant un niveau élevé de responsabilité face à la protection de l'environnement. Les revendications des autorités réglementaires ou des communautés locales à l'égard de pratiques irresponsables en matière d'environnement pourraient porter atteinte à la réputation de la Société. Une publicité défavorable découlant de violations réelles ou perçues des lois sur l'environnement pourrait avoir un effet négatif sur la fidélité de la clientèle, contribuer à réduire la demande, affaiblir la confiance du marché et, en dernier ressort, entraîner une réduction du cours des actions de la Société. Ces effets négatifs pourraient être ressentis même si les allégations n'étaient pas fondées et que la Société ne soit pas tenue responsable.

Risques liés aux acquisitions

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la Société prévoit acquérir d'autres entreprises complémentaires lorsque ces transactions se justifieront sur le plan économique et stratégique. Rien ne garantit que la Société réussira à gérer de façon efficace l'intégration d'autres entreprises qu'elle pourrait acquérir. Si les synergies prévues ne sont pas réalisées ou si la Société ne réussit pas à intégrer les nouvelles entreprises à son réseau existant, les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, sa rentabilité et sa situation financière pourraient en souffrir de manière importante. La Société pourrait également engager des coûts et mobiliser l'attention de son équipe de direction pour des acquisitions potentielles qui pourraient ne jamais être réalisées.

En outre, bien que la Société procède à des vérifications diligentes à l'égard de ses acquisitions, une entreprise acquise pourrait avoir des obligations qui ne soient découvertes par la Société qu'une fois l'acquisition réalisée et pour lesquelles la Société pourrait devenir responsable. De telles obligations pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité et la situation financière de la Société.

Risques de litiges

La Société est exposée aux risques de litiges dans le cours normal de ses activités de la part d'employés, de clients, de fournisseurs, de concurrents, d'actionnaires, d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties qui peuvent prendre la forme d'actions privées, de recours collectifs, de procédures administratives, de mesures réglementaires ou d'autres procédures. Il est difficile d'anticiper ou de quantifier l'issue d'un litige. Les demandeurs dans ces types de poursuites ou de réclamations peuvent chercher à obtenir des montants très importants ou indéterminés, et l'ampleur de la perte éventuelle dans le cadre de ces poursuites ou réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes de temps. Peu importe le résultat, un litige peut entraîner des coûts importants pour la Société. En outre, un litige pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction des activités quotidiennes de la Société.

Couvertures d'assurance

La Société maintient une assurance sur les biens, une assurance risques divers, une assurance responsabilité civile générale et une assurance contre les accidents du travail, mais ces couvertures pourraient ne pas couvrir la totalité des risques liés aux dangers associés à ses activités et elles sont assujetties à des restrictions, notamment des franchises et une couverture de responsabilité maximale. La Société peut engager des pertes qui dépassent les limites ou la couverture de ces polices d'assurance, y compris des obligations et des mesures correctives dans le cadre du respect des lois sur l'environnement. En outre, à l'occasion, divers types d'assurances pour les sociétés qui exercent leurs activités dans le même secteur que la Société n'étaient pas offerts selon des conditions acceptables sur le plan commercial ou, dans certains cas, n'étaient pas offerts du tout. À l'avenir, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le même niveau de couverture dont elle bénéficie actuellement et les primes qu'elle verse pour sa couverture pourraient augmenter de façon importante.

Risques de change

La Société s'expose aux risques de change en raison de ses exportations de biens fabriqués au Canada.

La Société s'efforce d'atténuer ces risques en achetant des biens et services en dollars américains. La Société peut également avoir recours à des contrats de change à terme pour couvrir ses rentrées et sorties nettes de fonds en dollars américains. Le recours à de telles opérations de couverture peut comporter des risques spéciaux, notamment le défaut possible de l'autre partie à l'opération et le manque de liquidité. Compte tenu de ces risques, il existe une possibilité que le recours à des opérations de couvertures puissent entraîner des pertes supérieures à celles qui se seraient réalisées sans recours aux opérations de couverture.

Fluctuations des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2013, une portion d'environ 34,3 % de la dette à long terme de la Société était à taux variables, exposant ainsi la Société au risque de taux d'intérêt. La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés. La Société a désigné ses contrats de couverture de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie de la dette sous-jacente. Les intérêts débiteurs sur la dette sont ajustés pour y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt. Cependant, si les taux d'intérêt augmentent, les obligations liées au service de la dette visant la dette à taux d'intérêt variable de la Société augmenteront même si le montant emprunté demeure le même, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité et la situation financière de la Société.

Risques de crédit des clients

L'état de la situation financière de la Société comporte un niveau élevé de créances clients. Cette valeur est répartie entre les nombreux contrats et clients. Les créances clients de la Société comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Bien que la Société réduit ce risque en traitant majoritairement avec des exploitants de lignes de chemin de fer de catégorie 1 ainsi qu'avec des sociétés de services publics et de télécommunications, et d'autres grandes entreprises, rien ne garantit que les débiteurs seront payés dans les délais voulus, si tant est qu'ils le soient.

Influence de Stella Jones International S.A.

Au 31 décembre 2013, Stella Jones International S.A. (« SJ International ») détenait ou contrôlait 26 572 836 actions ordinaires de la Société, ce qui représentait environ 38,7 % des actions ordinaires en circulation. En raison de cette détention d'actions, SJ International a la possibilité d'exercer une influence sur des questions soumises aux actionnaires à des fins d'approbation, incluant, sans s'y limiter, l'élection et la destitution des administrateurs, la modification des statuts constitutifs et des règlements administratifs et l'approbation de tout regroupement d'entreprises. Il est possible que les intérêts de SJ International ne soient pas, dans tous les cas, alignés avec ceux des autres actionnaires.

RUBRIQUE 5 – DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS

5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS ⁽¹⁾

Le 10 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,24 \$ l'action ordinaire que le conseil d'administration a majoré à 0,26 \$ l'action ordinaire dans sa déclaration de dividendes du 10 août 2011. Le 15 mars 2012, le conseil d'administration a modifié sa politique en matière de dividendes pour faire passer les déclarations de dividendes semestrielles à trimestrielles et a approuvé un dividende trimestriel de 0,15 \$ l'action ordinaire ce même jour et également le 2 mai 2012. Le 9 août 2012 et le 8 novembre 2012, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,16 \$ l'action. Le 21 mars 2013, le 2 mai 2013 et le 9 août 2013, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,20 \$ l'action. Le 8 novembre 2013, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ l'action (montant qui tient compte du fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1 de la Société au moyen d'un dividende le 25 octobre 2013). Le 13 mars 2014, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,07 \$ l'action.

5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS

La politique de la Société en matière de dividendes prévoit que la Société envisage de verser un dividende sur une base trimestrielle. Toutes les décisions prises par le conseil d'administration de la Société concernant le versement de dividendes continuent de tenir compte de ses engagements financiers, ainsi que d'autres facteurs comme le rendement financier et les besoins en liquidités de la Société. En outre, les ententes bancaires prises par la Société ne lui permettent pas de verser des dividendes dont le total au cours d'une année donnée est supérieur à soit (i) 25 % du résultat net consolidé de la Société de l'exercice précédent, soit (ii) 40 % du résultat net consolidé de la Société pour l'exercice précédent, en fonction de l'atteinte de certains ratios financiers. Bien que par le passé, la Société ait déclaré des dividendes au comptant réguliers à l'égard des actions ordinaires, rien ne garantit que le conseil d'administration de la Société ne décidera pas de réduire, de reporter ou d'éliminer le dividende à l'avenir.

⁽¹⁾ Tous les dividendes préalables au 8 novembre 2013 sont indiqués sans tenir compte du fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1.

RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société est formé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. En date du 20 mars 2014, 68 757 633 actions ordinaires étaient émises et en circulation ⁽¹⁾ et aucune action privilégiée n'était en circulation.

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de toucher des dividendes, sous réserve des droits prioritaires des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires. Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées ainsi qu'à toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires pour ce qui est du droit de recevoir les biens et éléments d'actif de la Société dans l'éventualité d'une dissolution, d'une liquidation ou d'une cessation des activités de la Société.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Les actions privilégiées ont priorité par rapport aux actions ordinaires de la Société et par rapport à toutes autres actions de la Société ayant un rang inférieur aux actions privilégiées pour ce qui est de la priorité quant au versement de dividendes et à la répartition des éléments d'actif dans l'éventualité d'une liquidation, d'une dissolution ou de la cessation des activités de la Société.

⁽¹⁾ Les actions émises et en circulation ont subi beaucoup de changements au cours de l'année précédente en raison principalement du fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1 au moyen d'un dividende en actions le 25 octobre 2013.

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

7.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SJ ». Le tableau qui suit donne la fourchette des cours, en dollars canadiens, ainsi que les volumes de négociation des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour chaque mois du dernier exercice complet.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 ¹				
Mois (2013)	Haut \$	Bas \$	Clôture \$	Volume négocié
Janvier	78,83	71,95	75,51	409 222
Février	82,01	74,51	81,25	329 109
Mars	81,97	75,20	75,82	376 573
Avril	81,91	73,20	81,45	354 216
Mai	95,30	80,96	95,10	309 295
Juin	102,40	92,00	98,04	252 722
Juillet	103,13	97,00	99,27	254 179
Août	103,48	97,56	99,25	273 198
Septembre	104,44	97,50	103,50	187 445
Octobre	30,36 ²	102,03 ³	28,58 ²	1 231 366 ⁴
Novembre	28,84 ²	25,51 ²	28,32 ²	1 159 360 ²
Décembre	28,47 ²	26,46 ²	27,25 ²	631 695 ²

1. Les données pour les mois de janvier à septembre 2013 sont présentées sans tenir compte du fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1.
2. Par suite du fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1 au moyen d'un dividende le 25 octobre 2013.
3. Ce cours bas a eu lieu préalablement au fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1 au moyen d'un dividende qui a eu lieu le 25 octobre 2013.
4. Les actions négociées en octobre préalablement au fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1 qui a eu lieu le 25 octobre 2013 au moyen d'un dividende ont été multipliées par 4 pour atteindre le volume total négocié pour le mois.

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les tableaux ci-dessous contiennent les noms, le territoire de résidence et poste(s) occupé(s) au sein de la Société par les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, poste(s) et fonction(s) principale(s) de chaque administrateur, la durée du mandat de chaque administrateur, ainsi que le nombre d'actions ordinaires de la Société qu'il détient le 20 mars 2014 en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce une emprise. Chaque membre du conseil est élu à l'assemblée annuelle des actionnaires et siège jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. Les membres de la direction sont nommés chaque année par le conseil d'administration et leur nomination est à titre amovible. La Société possède un comité d'audit, un comité de rémunération et un comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité. La Société n'a pas de comité de direction.

8.1 NOM, ADRESSE, POSTE ET TITRES DÉTENUS

Nom et lieu de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Fonction(s) principale(s)	Nombre d'actions ordinaires détenues à titre de véritable propriétaire, directement ou indirectement, ou à l'égard desquelles un contrôle ou une emprise est exercé
TOM A. BRUCE JONES, CBE ¹ Glasgow, Écosse	Président du conseil et administrateur	Juillet 1993	Président du conseil, James Jones & Sons Limited (fabricant britannique de produits forestiers)	- ²
GEORGE J. BUNZE, CPA, CMA ^{3, 4, 5} Québec, Canada	Administrateur	Mai 2001	Vice-président du conseil et administrateur, Kruger inc. (société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux)	94 500 ⁵
GIANNI CHIARVA Milan, Italie	Vice-président du conseil et administrateur	Juillet 1993	Président du conseil, SJ International; Président du conseil, Fabbri Group, Italie (machinerie et pellicules pour le secteur de l'emballage alimentaire)	- ⁶
BRIAN MCMANUS Québec, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Juin 2001	Président et chef de la direction, Stella-Jones Inc.	7 287
NYCOL PAGEAU-GOYETTE ^{1, 3, 4, 7} Québec, Canada	Administratrice	Juillet 1993	Présidente, Pageau Goyette et associés limitée (société de services de gestion); Présidente du conseil, Sorinco inc. (société de gestion des déchets)	18 800
SIMON PELLETIER ³ Québec, Canada	Administrateur	Mai 2012	Vice-président principal, Services de cycle de vie, Metso Mining & Construction Technology (fabricant d'équipement de construction et de traitement des minéraux)	3 000
DANIEL PICOTTE ¹ Québec, Canada	Administrateur	Juillet 1993	Associé, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats)	20 000
JOHN BARRIE SHINETON ³ Ontario, Canada	Administrateur	Mai 2009	Vice-président du conseil, Norbord Inc. (producteur de panneaux de lamelles orientées)	0
MARY WEBSTER ¹ Minnesota, États-Unis	Administratrice	Mai 2007	Administratrice de sociétés	8 800

- Membre du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
- M^{me} Stina Bruce Jones, l'épouse de M. Tom A. Bruce Jones, détient 71 332 actions ordinaires de la Société, et M. Tom A. Bruce Jones détient, directement ou indirectement, environ 32,0 % des actions comportant droit de vote de James Jones & Sons Limited (« JJS »), laquelle détient 49,0 % des actions de SJ International, qui détient elle-même 26 572 836 actions ordinaires de la Société, représentant environ 38,6 % du total de ces actions. M. Tom A. Bruce Jones détient directement 30 000 actions ordinaires additionnelles de la Société.
- Membre du comité d'audit.
- Membre du comité de rémunération.
- M^{me} Kathleen Bunze, l'épouse de M. George Bunze, détient 1 000 autres actions de la Société.
- M. Gianni Chiarva, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur l'ensemble des actions comportant droit de vote de Stella International S.A. (« Stella International »), laquelle détient 51,0 % des actions de SJ International qui détient elle-même 26 572 836 actions ordinaires de la Société, représentant environ 38,6 % du total de ces actions. M. Gianni Chiarva détient directement 30 000 actions ordinaires additionnelles de la Société.
- Administratrice principale.

Au cours des cinq dernières années, chacune des personnes ci-dessus a occupé le même poste ou un poste semblable auprès des entités indiquées.

DIRIGEANTS QUI NE SONT PAS ADMINISTRATEURS

Nom et municipalité de résidence

Poste au sein de la Société

Shane Campbell
Auburn (Washington)

Vice-président, Exploitation,
McFarland Cascade Holdings, Inc.

George Caric
Irwin (Pennsylvanie)

Vice-président, Marketing,
Stella-Jones Corporation

Kevin Comerford
Edgewood (Washington)

Vice-président, Ventes, Poteaux et produits à usage
résidentiel,
McFarland Cascade Holdings, Inc.

W.G. Downey Jr.
Reedy (Virginie-Occidentale)

Vice-président, Fabrication,
Stella-Jones Corporation

Marla Eichenbaum
Hampstead (Québec)

Vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire,
Stella-Jones Inc.

Douglas J. Fox
Wexford (Pennsylvanie)

Premier vice-président, Ingénierie et exploitation,
Stella-Jones Corporation

Rémi Godin, CPA, CGA
St-Bruno (Québec)

Vice-président et chef des services de comptabilité,
Stella-Jones Inc.

Kris Hedding
Pittsburgh (Pennsylvanie)

Vice-président, Ventes,
Stella-Jones Corporation

Ian Jones
Vernon (Colombie-Britannique)

Premier vice-président,
McFarland Cascade Holdings, Inc. et premier
vice-président et directeur général, Stella-Jones
Canada Inc.

James Kenner
Olathe (Kansas)

Vice-président et conseiller juridique, Activités
d'exploitation américaines,
Stella-Jones Corporation

Gordon Murray
North River (Nouvelle-Écosse)

Vice-président, Environnement et technologie,
et directeur général, Région de l'Atlantique,
Stella-Jones Inc.

Martin Poirier
Delson (Québec)

Vice-président et directeur général,
Région centrale,
Stella-Jones Inc.

Glen Ritchie
Salmon Arm (Colombie-Britannique)

Vice-président, Fibres,
Stella-Jones Canada Inc.

Michael Sylvester
Granada (Mississippi)

Vice-président, Exploitation,
Stella-Jones Corporation

Rick Thompson
Fergus (Ontario)

Vice-président et directeur général,
Guelph Utility Pole Company Ltd.

DIRIGEANTS QUI NE SONT PAS ADMINISTRATEURS

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Société
Éric Vachon, CPA, CA Pointe-Claire (Québec)	Premier vice-président et chef des finances, Stella-Jones Inc.
Jon Younce Standwood (Washington)	Vice-président, Production américaine, Fibres et poteaux, McFarland Cascade Holdings, Inc.
Ron Zeegers Carseland (Alberta)	Vice-président, Exploitation, Stella-Jones Canada Inc.

Au 20 mars 2014, les membres du conseil et de la direction, considérés comme groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 26 783 900 actions ordinaires, soit environ 40,0 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société, ou exerçaient une emprise sur ces actions.

L'occupation principale exercée au cours des cinq dernières années par les hauts dirigeants de la Société qui ne remplissent pas leur principale occupation actuelle depuis plus de cinq ans est donnée ci-dessous :

Shane Campbell occupe le poste de vice-président, Exploitation de McFarland depuis juillet 2012. De septembre 2010 à juin 2012, il a occupé le poste de directeur, Exploitation régionale et a été directeur, Exploitation de McFarland d'août 2009 à août 2010. Il a été directeur d'usine d'Obero Brands de 2007 à août 2009.

George Caric occupe le poste de vice-président, Marketing des activités américaines depuis que SJ Corporation a acheté Tangent le 1^{er} avril 2010. De 2005 à avril 2010, M. Caric a été vice-président, Expansion des affaires chez Tangent.

Kevin Comerford a été nommé au poste de vice-président, Ventes, Poteaux et produits à usage résidentiel de McFarland en mars 2013. De décembre 2012 à mars 2013, il a occupé le poste de vice-président, Ventes et marketing, Poteaux destinés aux sociétés de services publics de McFarland. De juin 2003 jusqu'à la fin novembre 2012, il a été directeur des ventes pour l'Amérique du Nord de McFarland, et il a été directeur du marketing de McFarland d'octobre 1999 à juin 2003.

W.G. Downey Jr. a occupé le poste de vice-président, Production, de 1999 à 2008, à BPB Corporation. Depuis l'acquisition de BPB Corporation par la Société en avril 2008, M. Downey a occupé le poste de vice-président, Exploitation des activités américaines de la Société et, depuis le 1^{er} janvier 2011, il occupe le poste de vice-président, Fabrication de SJ Corporation.

Kris Hedding occupe le poste de vice-président, Ventes de SJ Corporation depuis janvier 2011. D'avril 2009 à décembre 2010, il a occupé le poste de directeur général, Ventes et marketing pour SJ Corporation et a été directeur des ventes de SJ Corporation entre septembre 2005 et avril 2009.

James Kenner occupe le poste de vice-président et conseiller juridique, Activités américaines de SJ Corporation depuis le 1^{er} janvier 2011, après avoir occupé le poste de vice-président adjoint et conseiller juridique, Activités américaines de SJ Corporation depuis l'acquisition de Tangent en avril 2010. Entre octobre 2005 et avril 2010, M. Kenner a été vice-président et conseiller juridique de Tangent.

Michael Sylvester occupe le poste de vice-président, Exploitation de SJ Corporation depuis l'acquisition de Tangent en avril 2010. D'avril 2004 à avril 2010, il a occupé le poste de vice-président, Exploitation de Tangent Rail Products, une ancienne filiale de Tangent.

Éric Vachon est premier vice-président et chef des finances de la Société depuis août 2012. Il s'est joint à la Société en février 2007 à titre de directeur, Trésorerie et communications de l'information financière. En août 2008, ses responsabilités ont été élargies pour inclure celle de vice-président, Finances, Activités américaines, et en juin 2011, il est devenu vice-président et trésorier de Stella-Jones Inc.

Jon Younce occupe le poste de vice-président, Production américaine, Fibres et poteaux de McFarland depuis mai 2013. De janvier 2012 à mai 2013, il a occupé le poste de directeur général, Division américaine des poteaux de SJ Corporation, et de décembre 2008 à décembre 2011, il a occupé le poste de directeur de division aux installations de poteaux de SJ Corporation à Arlington (Washington).

Ron Zeegers est vice-président, Exploitation de Stella-Jones Canada Inc. depuis décembre 2012. De janvier 2007 à novembre 2012, il a occupé le poste de directeur d'usine à l'installation de traitement de Carseland, en Alberta.

RUBRIQUE 9 – MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES ⁽¹⁾

Le 20 novembre 2012, la Société a conclu une convention de prise ferme avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Marché des Capitaux, aux termes de laquelle ces preneurs fermes ont convenu d'acheter 721 200 reçus de souscription de la Société (les « reçus de souscription ») nouvellement émis, sur la base d'un placement privé par prise ferme, au prix de 68,00 \$ le reçu de souscription, pour un produit brut total revenant à la Société d'environ 49,0 M\$ (le « placement privé des preneurs fermes »).

En plus du placement privé des preneurs fermes, Stella-Jones a obtenu un engagement ferme de son principal actionnaire, SJ International, aux termes duquel ce dernier a convenu d'acheter 455 300 reçus de souscription, selon les mêmes conditions que celles régissant le placement privé des preneurs fermes, pour un produit brut d'environ 31,0 M\$ (le « placement privé de l'actionnaire »), maintenant ainsi son niveau de participation dans la Société à 38,7 %. Tom A. Bruce Jones, président du conseil de la Société, est propriétaire d'environ 32,0 % des actions comportant droit de vote de JJS, laquelle détient 49,0 % des actions de SJ International. Gianni Chiarva, vice-président du conseil de la Société, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerce une emprise, directement ou indirectement, sur l'ensemble des actions de Stella International, laquelle détient 51,0 % des actions de SJ International.

La date de clôture du placement privé des preneurs fermes et du placement privé de l'actionnaire (collectivement, les « placements privés ») a eu lieu le 30 novembre 2012. La Société a affecté le produit net des placements privés au financement partiel de son acquisition de McFarland, laquelle a été complétée le 30 novembre 2012.

Les reçus de souscription pouvaient être échangés, sans versement supplémentaire, contre des actions ordinaires de la Société, sur la base d'un reçu contre une action, à la conclusion de l'acquisition de McFarland. Au total, 1 176 500 actions ordinaires ont été émises à l'échange des reçus de souscription vendus aux termes des placements privés.

(1) Tous les renseignements énoncés à la rubrique 9 sont fournis sans tenir compte du fractionnement d'actions à raison de 4 pour 1, puisque ces événements sont antérieurs au mois d'octobre 2013.

Le 17 janvier 2012, la Société et son actionnaire principal, SJ International, ont conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par RBC Dominion valeurs mobilières inc. (les « preneurs fermes »), aux termes de laquelle SJ International a convenu de vendre, et les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, 2 000 000 des actions ordinaires de la Société détenues par SJ International à un prix d'offre de 42,00 \$ l'action. Le placement secondaire a été complété le 6 février 2012. Si l'on tient compte de ce placement, SJ International était propriétaire de 6 187 909 actions ordinaires de la Société, ce qui représentait, à cette date, environ 38,8 % de ses actions ordinaires en circulation. SJI n'a touché aucun produit de ce placement.

RUBRIQUE 10 – OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ D'AUDIT

10.1 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS

Le comité d'audit de la Société est formé de M. George J. Bunze (président), de M. Simon Pelletier, de M^{me} Nycol Pageau-Goyette et de M. John Barrie Shineton. Tous les membres du comité sont « indépendants » et ont des « compétences financières » au sens de la Norme multilatérale 52-110 *Comité de vérification*.

M. George J. Bunze, comptable professionnel agréé (CPA, CMA) depuis mai 1968, est l'ancien chef des finances de Kruger Inc., société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux. M. Bunze est actuellement administrateur et vice-président du conseil de Kruger Inc, membre de son comité de direction et est également président du conseil consultatif de son comité d'audit. M. Bunze est aussi membre de conseil d'administration et président du comité d'audit de Intertape Polymer Group Inc., et est membre du conseil consultatif de FM Global de Factory Mutual Insurance Company.

M. Simon Pelletier détient un baccalauréat en génie des matériaux de l'université de Windsor et est vice-président principal, Services de cycle de vie, Metso Mining & Construction Technology (« Metso »). Nommé à ce poste en 2008, M. Pelletier dirige le développement d'un secteur d'activité mondial chez Metso, secteur qui procure aux clients exerçant des activités dans l'exploitation minière des contrats de services à long terme pour l'entretien, le fonctionnement et le rendement de leur équipement de traitement des minéraux. Cotée à la bourse d'Helsinki, la société mère de Metso, Metso Corporation, est un fournisseur mondial de technologies et de services auprès de clients des secteurs minier, de la construction, des pâtes et papiers, de l'électricité et du pétrole et du gaz, et emploie environ 17 000 personnes dans 40 pays.

M^{me} Nycol Pageau-Goyette est diplômée de l'Université de Montréal et administratrice agréée (Fellow). Elle est la fondatrice et principale actionnaire de sociétés qui exercent des activités dans les domaines de la gestion (pour le compte d'organismes à but non lucratif) et de l'environnement (traitement et recyclage de déchets de sociétés de produits pharmaceutiques et cosmétiques). M^{me} Pageau-Goyette a été administratrice de sociétés ouvertes et fermées et présidente du comité d'audit du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), société de capital de risque. M^{me} Pageau-Goyette est actuellement présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

M. John Barrie Shineton est diplômé en génie mécanique de l'Université du Manitoba. Il est vice-président du conseil de Norbord Inc. (« Norbord »). Il est l'ancien président et chef de la direction de Norbord, poste qu'il a occupé de 2004 jusqu'à sa retraite en janvier 2014. Norbord est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et est l'un des plus importants producteurs de panneaux de lamelles orientées au monde, employant environ 1 900 personnes dans ses 13 usines situées aux États-Unis, en Europe et au Canada. Après s'être joint à Norbord en 1999, M. Shineton a occupé divers postes, dont vice-président directeur, Produits ligneux, président de Norbord Industries Inc. et administrateur délégué, Exploitation

européenne. M. Shingleton a cumulé plus de 30 années d'expérience dans le secteur de l'industrie des produits forestiers, ayant occupé des postes cadres aux services marketing, ventes et exploitation auprès de sociétés comme International Forest Products et Northwood Pulp and Timber.

10.2 MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à conseiller le conseil d'administration de la Société et à l'aider à l'égard de questions financières. À ce titre, le comité d'audit a la responsabilité, entre autres, de faire des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des auditeurs externes, d'examiner le processus d'information financière, de passer en revue les procédures de contrôles internes de la Société, d'évaluer la conformité de la Société aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et d'informer le conseil d'administration à cet égard.

Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, le comité d'audit maintient des relations de travail efficaces avec le conseil d'administration, la direction et les auditeurs externes. Le mandat du comité d'audit est joint à la présente notice annuelle en Annexe « 1 ».

10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le 5 mai 2004, le comité d'audit a donné son aval à des procédures en vue de l'approbation des services d'audit et autres services par les auditeurs externes (les « procédures »), puis les a modifiées par la suite en novembre 2013. En bref, les procédures énoncent que la mission d'examen à l'égard de l'audit annuel des états financiers consolidés de la Société doit être expressément approuvée annuellement au moyen de la signature d'une lettre de mission d'audit avec les auditeurs.

L'engagement des auditeurs pour des services à l'égard de l'une des entités de la Société visée par les définitions de services suivants est approuvé au préalable par le comité d'audit dans la mesure où les honoraires à l'égard de chaque prestation de services sont censés ne pas dépasser 100 000 \$ ⁽¹⁾ :

- services fiscaux, par exemple conformité fiscale, consultations fiscales, prix de transfert, douanes et assises, services fiscaux aux expatriés ; et
- autres services tels que des vérifications diligentes et des enquêtes judiciaires.

Lorsqu'il y a approbation préalable, le président du comité d'audit doit être avisé le plus rapidement possible lorsque de tels travaux ont été entamés par les auditeurs.

Pour ce qui est des services visés par le paragraphe qui précède, lorsqu'il est prévu que les honoraires à l'égard d'une prestation de services déterminée dépassent un total de 100 000 \$, la direction de SJI ou ses auditeurs doivent solliciter une approbation préalable du comité d'audit afin de retenir les services des auditeurs. Lorsqu'une approbation préalable est nécessaire, le comité d'audit a délégué l'autorité de l'accorder au président du comité d'audit.

⁽¹⁾ Ce montant a été augmenté pour le faire passer de 50 000 \$ à 100 000 \$ au cours de la réunion du comité d'audit tenue le 7 novembre 2013.

10.4 HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

Le tableau qui suit donne le détail des honoraires facturés à la Société par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour les deux derniers exercices pour la prestation de divers services professionnels :

Honoraires	Exercice terminé le 31 décembre 2013	Exercice terminé le 31 décembre 2012
Honoraires d'audit	1 075 000,00 \$	682 373,00 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	37 510,75 \$	186 869,00 \$
Honoraires pour services fiscaux	538 942,49 \$	388 447,50 \$
Autres honoraires	11 189,00 \$	480 232,00 \$
TOTAL	1 662 642,24 \$	1 737 921,50 \$

Honoraires d'audit

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à des services d'audit des états financiers consolidés et d'audit exigé par la loi, à des services fiscaux et à des consultations en matière comptable qui sont nécessaires en vue de réaliser l'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Honoraires pour services liés à l'audit

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à la vérification diligente sur le plan financier dans le cadre d'acquisitions et à des consultations en matière de PCGR.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires visent, entre autres, des services professionnels en vue de la conformité fiscale, par exemple la préparation et l'examen de déclarations de revenus, de dépôts et de formulaires en matière fiscale ainsi que des consultations concernant les éléments à communiquer et les choix, notamment, ainsi que des conseils fiscaux en matière de fusions et d'acquisitions.

Autres honoraires

Ces honoraires représentent la totalité des honoraires facturés à la Société pour l'ensemble des services autres que ceux qui donnent lieu à des honoraires d'audit, à des honoraires pour services liés à l'audit et à des honoraires pour services fiscaux.

RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS

L'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc. Le registre des transferts des actions ordinaires de SJI que tient Services aux investisseurs Computershare inc. est situé à ses bureaux de Montréal, au Québec.

RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS

12.1 CONTRATS IMPORTANTS

Le 15 novembre 2013, Stella-Jones a acquis, par l'intermédiaire de ses filiales américaines en propriété exclusive, la quasi-totalité des actifs d'exploitation employés dans l'entreprise de PWP.

Les détails de cette opération se trouvent dans la présente notice annuelle à la rubrique 3.1, « Historique triennal ».

RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS

13.1 NOMS DES EXPERTS

Les auditeurs de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont rédigé le rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires de SJI qui se trouve à la page 36 du rapport annuel 2013 de la Société. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est indépendante de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, concernant, notamment, la rémunération des administrateurs et dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, le cas échéant, les principaux porteurs de titres de la Société, et les titres qui peuvent être émis aux termes de régimes de rémunération en actions, le cas échéant, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société à l'égard de sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle les administrateurs ont été élus.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion pour le dernier exercice complet.

ANNEXE « 1 »

STELLA-JONES INC. (« LA SOCIÉTÉ »)

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. **Formation.** Le conseil d'administration peut nommer annuellement, à même ses membres, un comité d'audit formé du nombre de membres que le conseil d'administration peut établir à l'occasion, lequel ne doit pas être inférieur à trois.

Le comité d'audit établit sa propre organisation et ses propres procédures sauf tel que prévu dans les règlements administratifs de la Société ou selon ce qui peut être établi par ailleurs par le conseil d'administration.

2. **Mandat et durée.** Tous les membres du comité d'audit sont nommés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du comité d'audit avec ou sans motif valable. Toute vacance au sein du comité d'audit peut être comblée par le conseil d'administration. Le mandat de tous les membres du comité d'audit se termine à la clôture de chaque assemblée annuelle des actionnaires.
3. **Pouvoirs.** Le comité d'audit conseille le conseil d'administration, et l'aide, en ce qui a trait aux questions financières, notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, ce qui suit :

- examiner les recommandations des dirigeants de la Société quant à la nomination des auditeurs externes, vérifier l'indépendance des auditeurs externes et formuler des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des auditeurs externes qui doivent être nommés à chaque assemblée annuelle des actionnaires;
- surveiller les travaux des auditeurs externes dont les services sont retenus aux fins d'établir ou de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière;
- passer en revue avec les auditeurs externes la portée et le moment de prestation de leurs services d'audit ainsi que tous autres services qu'il leur est demandé d'exécuter, leur rapport sur les comptes de la Société après la finalisation de l'audit et les politiques et procédures de la Société concernant la comptabilité interne et les contrôles financiers, la discussion des compétences et de la polyvalence de la dotation en personnel dans les services de comptabilité et les services financiers, la discussion de la mise en œuvre de nouveaux systèmes comptables (p. ex., systèmes informatiques), la discussion de publications prospectives récentes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et leur incidence sur les états financiers de la Société, la discussion du besoin d'élargir la portée de l'audit à des secteurs qui dépassent ce qui est exigé aux termes d'un audit habituel exigé par la loi;
- approuver au préalable tous les services non liés à l'audit, excédant 100 000 \$, qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs externes de la Société;
- examiner les états financiers annuels audités, les états financiers trimestriels intermédiaires non audités, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, les attestations des documents intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des finances, et les communiqués de presse annuels et intermédiaires quant aux résultats de la Société et faire rapport à ce sujet au conseil d'administration de la Société avant leur approbation par le conseil d'administration et avant leur communication aux autorités en valeurs mobilières, aux actionnaires et au public;

- s'assurer, à sa satisfaction, que des procédures convenables sont en place en vue de l'examen de la communication au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement le caractère convenable de ces procédures;
 - passer en revue les procédures de contrôle internes de la Société et conseiller les administrateurs sur les pratiques et procédures en matière d'audit dans le cadre de la responsabilité qui incombe aux administrateurs de respecter leurs obligations morales et juridiques envers la Société;
 - examiner le respect de la Société à l'égard des Normes internationales d'information financière et informer le conseil d'administration à ce sujet;
 - passer en revue et approuver les politiques en matière d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et antérieurs de la Société;
 - établir des procédures à l'égard de ce qui suit : (i) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et (ii) la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
 - examiner le caractère exact et fiable des données qui doivent être communiquées à des parties intéressées;
 - examiner la relation existant entre les comptables externes, les comptables internes, s'il en est, et les employés;
 - examiner les plans élaborés par la direction concernant toutes exigences à l'égard de la révision de pratiques comptables.
4. **Imputabilité des auditeurs externes.** Les auditeurs externes sont imputables, en bout de ligne, au conseil d'administration et au comité d'audit, en leur qualité de représentants des actionnaires.
5. **Résolution signée.** Une résolution écrite signée par l'ensemble des membres du comité d'audit qui sont habiles à voter à l'égard de cette résolution à une réunion du comité d'audit est aussi valable que si elle avait été adoptée à une réunion du comité d'audit. Un exemplaire de chaque résolution dont il est question dans le présent paragraphe est conservé avec les procès-verbaux des réunions du comité d'audit.
6. **Président, quorum et procédure.** Le comité d'audit a le pouvoir de nommer un président et un vice-président, de fixer son quorum, lequel se compose d'au moins la majorité de ses membres, et de fixer sa propre procédure.

7. **Réunions.** Les réunions du comité d'audit peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Canada ou à l'extérieur que peut établir le comité d'audit à l'occasion. Les réunions du comité d'audit peuvent être convoquées par le président de la Société, le président du comité d'audit ou deux (2) membres de ce dernier, ou suivant leur directive.

Révisé et approuvé par le conseil d'administration le 12 décembre 2013.